

## Moins de naissances prématurées depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : lundi 25 février 2013

L'interdiction de fumer dans les lieux publics a fait diminuer l'incidence des maladies cardiovasculaires. Mais le tabagisme passif est associé aussi à une augmentation des complications néo-natales. La diminution du poids moyen de naissance et l'augmentation de 22 % du risque de poids de naissance inférieur à 2,5 kg sont solidement associées au tabagisme passif. L'association semble toutefois moins évidente pour le risque d'accouchement prématuré.

En Belgique la protection contre le tabagisme passif a commencé en janvier 2006 par l'interdiction de fumer dans les lieux publics et sur les lieux de travail puis s'est progressivement étendue aux restaurants et enfin aux bars. Cette mise en place par paliers a fourni à une équipe belge la possibilité de vérifier si ces mesures se sont accompagnées de modifications des taux d'accouchements prématurés.

L'étude a été menée entre janvier 2002 et décembre 2011 et porte sur plus de 600 000 nouveau-nés nés entre 24 et 44 semaines de grossesse, dont près de 450 000 accouchements spontanés.

Alors que le taux de naissances prématurées spontanées est relativement stable pendant les années précédant la mise en place des interdictions de fumer, une diminution de ce taux est constatée, par paliers elle aussi, lors de chaque phase d'interdiction. Cette réduction est surtout significative après la mise en place de l'interdiction de fumer dans les restaurants (-3,13 %) et celle de l'interdiction de fumer dans les bars qui est suivie par une diminution annuelle de -2,65 % de l'incidence des accouchements spontanés prématurés. La même tendance est observée pour les naissances prématurées de tous types.

Il s'agit d'une étude épidémiologique et ce type d'étude empêche d'affirmer formellement un lien de causalité entre les mesures de restriction du tabagisme et l'incidence des naissances prématurées. Les auteurs estiment toutefois que la diminution par paliers de cette incidence, correspondant à la mise en place de chaque étape de mesures restrictives est un argument fort et peut difficilement être considérée comme une simple coïncidence.

Source : <u>JIM.fr</u>